



## FLASH INFOS ST PAULAIS

Lors du dernier St Paulais, je vous informais que la municipalité de St Paul du Bois rejoindrait le Bocage au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour différentes raisons indépendantes de la volonté des uns et des autres et en commun accord avec le Bocage nous ne le rejoindrons pas.

Aussi et à la demande de la commune nouvelle, la dissolution de la communauté de communes du Vihierois a été validée par le Préfet le 30 octobre 2015 pour un effet au 31 décembre 2015.

En conséquence, nous allons nous retrouver en commune indépendante durant l'année 2016 comme d'autres communes du Vihierois.

L'objectif demeure de suivre le schéma du Préfet en rejoignant la CAC de Cholet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Je vous donnerai davantage d'informations lors des vœux du Maire le dimanche 10 janvier 2016.

Le Maire : Olivier VITRE

\*\*\*\*\*

### *Infos de dernières minutes*

#### **COMPTEUR LINKY**

L'ensemble de la population va pouvoir bénéficier des changements de compteurs électriques au profit d'un nouveau compteur linky de nouvelle génération permettant un relevé de votre consommation par internet et donc un meilleur suivi.

Ce compteur évitera à ERDF d'effectuer des relevés à votre domicile en le faisant par informatique.

Vous avez l'obligation de recevoir le technicien d'ERDF, profitez de cette occasion pour faire vérifier votre adresse postale. L'entreprise mandatée s'appelle LINK ELEC (06 12 74 91 03).



## FLASH INFOS ST PAULAIS

Lors du dernier St Paulais, je vous informais que la municipalité de St Paul du Bois rejoindrait le Bocage au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour différentes raisons indépendantes de la volonté des uns et des autres et en commun accord avec le Bocage nous ne le rejoindrons pas.

Aussi et à la demande de la commune nouvelle, la dissolution de la communauté de communes du Vihierois a été validée par le Préfet le 30 octobre 2015 pour un effet au 31 décembre 2015.

En conséquence, nous allons nous retrouver en commune indépendante durant l'année 2016 comme d'autres communes du Vihierois.

L'objectif demeure de suivre le schéma du Préfet en rejoignant la CAC de Cholet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Je vous donnerai davantage d'informations lors des vœux du Maire le dimanche 10 janvier 2016.

Le Maire : Olivier VITRE

\*\*\*\*\*

### *Infos de dernières minutes*

#### **COMPTEUR LINKY**

L'ensemble de la population va pouvoir bénéficier des changements de compteurs électriques au profit d'un nouveau compteur linky de nouvelle génération permettant un relevé de votre consommation par internet et donc un meilleur suivi.

Ce compteur évitera à ERDF d'effectuer des relevés à votre domicile en le faisant par informatique.

Vous avez l'obligation de recevoir le technicien d'ERDF, profitez de cette occasion pour faire vérifier votre adresse postale. L'entreprise mandatée s'appelle LINK ELEC (06 12 74 91 03).